



Secretariat.federation@ufap.fr

Table ronde au Sénat : BUDGET DAP 2024 PERSONNEL SURVEILLANCE

Pantin, le 3 novembre 2023

Mardi 31 octobre 2023, l'**UFAP UNSa Justice** et les autres les organisations syndicales ont été reçues par le sénateur de Seine et Marne M. VOGEL Louis missionné afin de faire un état des lieux sur le milieu carcéral et le budget 2024 de la DAP.

L'**UFAP UNSa Justice** a dressé un portrait sans concession de nos difficultés actuelles qui au regard du budget 2024 ne prend pas en compte les besoins tant humains que structurels de nos missions.

L'**UFAP UNSa Justice** a dénoncé auprès de nos interlocuteurs le déficit récurrent en terme d'effectif qui va encore s'accroître avec un départ massif d'agents en retraite dans les trois prochaines années. Les derniers concours, malgré une bonne participation, ne suffiront pas à résorber les postes vacants, l'emploi aux surveillants contractuels va devenir la norme...

Cet état des lieux démontre l'incapacité de l'administration pénitentiaire à recruter et fidéliser les personnels qu'elle recrute ! L'**UFAP UNSa Justice** n'a de cesse de dénoncer le manque d'attractivité, tout corps et grades confondus. Cette absence d'engouement est à mettre en lien avec plusieurs facteurs que sont, les conditions de travail déplorables du personnel (surpopulation pénale, rythme de travail, congés annuels imposés, peu de week-end de repos, le matin-nuit ...), une rémunération peu attractive qui ne sera malheureusement pas corrigée par la réforme qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2024

Ce manque de personnel combiné à l'explosion de la surpopulation pénale font de notre métier l'un des plus difficile de la Fonction Publique.

L'**UFAP UNSa Justice** a attiré l'attention du sénateur sur les conséquences de la surpopulation carcérale qui crée un environnement difficile pour les personnels de surveillance, exposant ces derniers à une violence croissante de la part des détenus. Les coursives surpeuplées, avec jusqu'à 180 détenus parfois, rendent la charge de travail extrêmement lourde. Le personnel a donc moins de temps pour remplir ses missions essentielles, telles que l'écoute, l'observation et les missions de réinsertion. La majorité de leur temps est consacré à gérer les incidents liés au nombre élevé de détenus par cellule, notamment les conflits entre eux.

En outre la multiplication des tâches à effectuer en raison du nombre élevé de détenus par coursive conduit à un épuisement professionnel prématuré du personnel ainsi qu'à une souffrance psychologique. Cette souffrance professionnelle entraîne une augmentation de l'absentéisme parmi les personnels de surveillance. L'administration pénitentiaire préfère sanctionner l'absentéisme plutôt que de s'atteler aux causes sous-jacentes de ce problème.

L'**UFAP UNSa Justice** a dénoncé le désengagement de l'Etat sur la prise en charge des détenus souffrants de troubles psychiatriques. L'Etat a fait le choix de placer ces détenus en milieu carcéral plutôt que de les orienter vers des structures médicales ou spécialisées. Ce phénomène vient par conséquent, faute de soins spécifiques et adaptés, aggraver l'état de nos détentions. Ce type de détenus doit être géré en encellulement individuel,

donc de facto amène à bloquer des places disponibles. Certains profils sensibles sont plus enclins à agresser le personnel et demande une vigilance particulière. **L'UFAP UNSa Justice** insiste alors sur le fait que des structures spécialisées adaptées à ces profils doivent être créées.

Sur les infrastructures et le bâtimentaire , **L'UFAP UNSa Justice** a dénoncé le choix politique de construire de véritables usines carcérales qui ne participent en rien à la lutte contre la récidive (mélange primaires et récidivistes) et a réaffirmé sa revendication qu'elle porte depuis trente ans s'agissant de la création d'établissements pénitentiaires à dimension humaine (maxi 300 détenus) adaptés aux profils des détenus. **L'UFAP UNSa Justice** a demandé une fois encore que les Organisations Syndicales soient associées aux projets de constructions, ce qui éviterait de nombreuses carences architecturales et sécuritaires.

L'UFAP UNSa Justice a réaffirmé au sénateur présent et à ses collaborateurs la nécessité de traiter les départements d'outre-mer comme ceux de la métropole en les dotant des structures et services qui aujourd'hui sont les standards pénitentiaires (UHSI, UHSA, ERIS, brigade cyno, PREJ...).

Malheureusement, cet état des lieux consternant dénoncé par notre organisation syndicale n'ira pas en s'améliorant. Ce n'est pas la réforme dite d'envergure et historique balancée à la volée par le ministre et son DAP qui changera les choses ! Cette réforme imposée aux personnels en excluant les organisations syndicales de toutes négociations dans le cadre d'un accord collectif.

S'agissant de la situation des Personnels Administratifs. **L'UFAP UNSa Justice** a informé notre interlocuteur qu'il était urgent que le ministre de la fonction publique ait une attention particulière sur ce corps et, notamment, celui des adjoints administratifs. Il est inacceptable qu'un agent du premier grade puisse connaître une augmentation aussi minime, soit seulement 93 euros, sur une période de 19 ans dans sa grille indiciaire de C3. Il est impératif que des mesures soient prises pour remédier à cette situation injuste. Une revalorisation des grilles indiciaires est nécessaire pour garantir aux PA une rémunération plus équitables et adéquate tout au long de leur carrière.

Pour **L'UFAP UNSa Justice**, à l'instar du Beauvau de la sécurité au ministère de l'intérieur, il y a une nécessité absolue à faire un Vendôme de la justice afin de répondre à l'urgence, à la souffrance de l'ensemble des filières (personnels administratifs, personnels techniques, personnels d'insertion et de probation et personnels de surveillance). Il est vital de dresser un état des lieux aussi large que complet sur les conditions et rythmes de travail, de repenser les métiers pénitentiaires afin de redonner du sens aux missions des personnels pénitentiaires tous corps et grades confondus.

Pour la délégation l'UFAP UNSa Justice :

Le Secrétaire Général
Emmanuel CHAMBAUD
Le Secrétaire Général Adjoint
Luciano DUCCESCHI
La Secrétaire Nationale
Nolwen DUGUE